

AVIS PUBLIC

Édition du 12 janvier 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0812-2018

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0812-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les enseignes sur terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les CPE, de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », d'agrandir la zone IM13P à même une partie des zones IL03R, IL08R, IM09R et IM10R, d'agrandir la zone IL03R à même une partie de la zone IL08R et d'agrandir la zone IM09R à même une partie des zones IM10R et IM13P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP22-2018 et SP22-2018 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 3 janvier 2019.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 3 janvier 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 12 janvier 2019.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand